

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un,

Le premier février,

Le conseil municipal de la Commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures au Centre Culturel du Forum

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, maire

Date de convocation du conseil municipal : lundi 25 janvier 2021

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 23 - Votants : 25

PRESENTS : Mme BERNARD Alexandra – M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – Mme COIDIC Christine – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul – Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PETIT-IMBERT Carole – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD Jérôme – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie – Mme TRIBOUT Karine

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BLOUET Catherine - Mme DENIGOT Béatrice

ABSENT : M. CHATAL Jean-Paul

POUVOIRS : Mme BAHOLET Stéphanie à M. BUESSLER MUELA Patrick – Mme DENIGOT Béatrice à M. GOMBAUD Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (à l'unanimité)

FINANCES

- 1- Approbation des Comptes de gestion 2020 de Madame la Comptable du Trésor (Budget Principal et Budgets Annexes)** : Les résultats des comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs du Maire, ordonnateur, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.
- 2- Approbation des Comptes administratifs 2020 : Budget principal et budgets annexes (lotissements- supérette- assainissement collectif)** : M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances et président de séance, a soumis les quatre comptes administratifs au vote de l'assemblée. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

Les comptes administratifs se sont soldés par les résultats suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	Excédent : 2 306 105,54 €	Déficit : - 1 534 015,17 €
Lotissements	Excédent : 52 567,74 €	Déficit : - 230 554,72 €
Supérette	Excédent : 2 907,19 €	Excédent : 827,38 €
Assainissement collectif	Excédent : 544 600,53 €	Déficit : - 58 450,14 €

- 3- **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021** : dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires (sont concernées les Communes de plus de 3 500 habitants). A partir d'un rapport portant sur les orientations budgétaires 2021, les élus ont fixé les orientations suivantes :
- Prise en compte des données prévisionnelles issues de la loi de finances 2021
 - Maîtrise des dépenses de fonctionnement
 - Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
 - Réalisation d'un emprunt pour financer la construction du groupe scolaire primaire et l'aménagement de la rue de la piscine
 - Maintien des taux d'imposition
 - Prévision d'une hausse des bases d'imposition de + 0.2 %.
- 4- **Aménagement de la rue de la piscine - Demandes de subventions** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions de la DETR, de la DSIL des amendes de police et de Morbihan Energies pour ce projet dont le montant est estimé à 362 656 € HT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5- **Adhésion au Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) du Morbihan – Années 2021 à 2023** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de l'adhésion à ce service pour un montant de 650 € HT par an.
- 6- **Participation en faveur de l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention entre l'ADMR de Nivillac et la Commune avec une participation de 1,50 € par habitant.
- 7- **Commission de délégation de service public (CDSP) – Conditions de dépôt des listes** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission CDSP

POLICE PLURI COMMUNALE

- 8- **Convention pour la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention pour les agents de police** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'a approuvée et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

INTERCOMMUNALITÉ

- 9- **ARC SUD BRETAGNE – Convention de refacturation suite à l'achat groupé de masques réutilisables par la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'a approuvée et a inscrit une dépense de 7 684.86 €.
- 10- **ARC SUD BRETAGNE – Pacte de gouvernance** : le Conseil Municipal, 17 absentions, 7 voix contre et 1 voix pour, a désapprouvé ce pacte de gouvernance.

II - INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

- 11- **Devenir de la Trésorerie de La Roche-Bernard / Muzillac** : la Trésorerie de La Roche-Bernard n'assure plus de mission fiscale depuis le 1^{er} janvier 2021. Il convient désormais de prendre attache auprès du Centre des Finances Publiques de Vannes.

- 12- Chiffres de la population Nivillacoise au 1er janvier 2021 publiés par l'INSEE** : la population totale de Nivillac est de 4 730 habitants (population INSEE) et de 4 989 habitants (population DGF).
- 13- Fusion des deux écoles des PETITS-MURINS** : monsieur le Maire a émis un avis favorable à la fusion des deux écoles auprès de l'Inspection Académique. Il n'est toutefois pas opposé à ce que celle-ci s'envisage à la rentrée de septembre 2022.
- 14- Dénomination du futur groupe scolaire** : une réflexion est engagée par le conseil municipal en concertation avec les deux directeurs de l'école des PETITS-MURINS.
- 15- ARC SUD BRETAGNE - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Dossier de consultation au public** : ce dossier est disponible à l'accueil du public de la mairie aux horaires d'ouverture et également consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il est soumis à l'avis du public jusqu'au 17 février 2021.
- 16- Information sur les centres de vaccination** : pour le territoire, c'est la commune de Muzillac qui a été choisie afin d'accueillir un centre de vaccination. La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02 97 01 99 56 ou sur internet : doctolib.fr ou sante.fr. Il existe par ailleurs un numéro vert national gratuit au 0800 009 110.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 08 mars 2021 à 20H00 au centre culturel du Forum.

Rédigé à NIVILLAC, le 08 février 2021

Le Maire,
Alain GUIHARD

